



Les Randonneurs d'Étiolles

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et de Marche Nordique

BULLETIN D'ADHESION Saison 2026-2027

RANDONNÉE DOUCE

(Une semaine le lundi après-midi, l'autre le jeudi après-midi)

Nom :	Prénom :	Né(e) :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Portable :	Fixe :	
Nom et Téléphone de la personne à prévenir en cas de problème :		
Adresse Mail :		

Le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

La cotisation annuelle comprend, la licence de la Fédération Française de Randonnée, l'adhésion au club des Randonneurs d'Étiolles (pour la Rando-douce uniquement) du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, et l'assurance IRA (Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels) qui lui est associée (valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027).

<input type="checkbox"/>	Tarif adhésion	42.00 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement à « Passion Rando » (4 numéros)	10.00 €
TOTAL		

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

En remplissant ce formulaire, je suis informée que mes données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'adhésion et de la vie associative, de la relation commerciale éthique et personnalisée ainsi que des statistiques officielles sur les pratiques sportives.

Je m'oppose à ce que mes coordonnées postales et/ou mon numéro de téléphone soient transmises aux Partenaires de la FF Randonnée à des fins de prospection commerciale par courrier postal et/ou par téléphone (liste des partenaires sur www.ffrandonnee.fr/la-federation/partenaires).

Vous pouvez modifier vos préférences de communication dans votre espace personnel sur le site internet de la FF Randonnée à www.ffrandonnee.fr > **Mon Compte** > **Mes communications**.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

Nous vous demandons d'indiquer « aux photographes » votre refus si vous ne désirez pas que votre photographie soit prise.

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

1- Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire **pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.

Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise.

Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts disponibles sur le site du club indiqué précédemment.

En outre je m'engage à être convenablement équipé pour des activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du Club.

- *Si vous êtes un nouvel adhérent, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités est demandé.*

- *c'est un renouvellement, j'atteste avoir pris connaissance du questionnaire de santé sur le site du club et avoir compris que si j'ai répondu oui à une seule question, la commission médicale **conseille** vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) **tout en sachant que le certificat médical n'est plus exigé.***

Je règle la somme de : € (A l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles »)

Par chèque obligatoirement pour les nouveaux adhérents

Par virement possible pour le renouvellement de l'adhésion

Fait à : Le

Lu et approuvé

signature obligatoire :

Ce document est à retourner à Claude Charpies ou à remettre à un animateur.

Par courrier : Les Randonneurs d'Etiolles 50, rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES

Par Mail : ccharpies.randetiol@free.fr

Tel. 06 73 99 09 79

VOUS RECEVREZ PAR MAIL VOTRE LICENCE (REGARDEZ DANS LES SPAMS) AINSI QUE LE MOT DE PASSE QUI VOUS PERMETTRA D'ACCEDER A VOTRE COMPTE ET DE COMMANDER DES TOPOGUIDES ET AUTRES PRODUITS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE